

La mobilisation de l'intelligence artificielle en politique de la ville

Synthèse des travaux engagés en
Bourgogne-Franche-Comté

Septembre 2026



SOMMAIRE

Partie 1 - La commande initiale	3
1.1. De la commande à la problématique : genèse d'un projet sur l'IA	3
Partie 2 - Socle théorique : comprendre l'IA dans le contexte de l'intervention sociale	4
2.1. Définir l'IA : de la définition technique à ses usages dans les politiques publiques	4
2.2. Les limites de l'IA dans les situations sociales et la délibération collective	4
2.3. Littératie numérique, acceptabilité et rôle du professionnel comme médiateur	4
Partie 3 - Mise en œuvre : produire des données et construire un livrable collectif	6
3.1. Le focus group du 17 février 2026 : conception, animation et résultats	6
Partie 4 - Retour sur la rencontre du 11 juin 2026	8
4.1. Séquence 1 : la multiplication des outils d'IA, de quoi parle-t-on ?	8
4.2. Séquence 2/3 : les biais de l'IA et les enjeux éthiques, une table ronde	8
4.3. Séquence 4 : IA et politique de la ville, tester un outil sur un cas concret	9
4.4. Séquence 5 : l'IA, un nouveau thème de la politique de la ville ?	10
Conclusion : pistes de travail	12
Bibliographie	14

Partie 1 - La commande initiale

À l'origine du projet se trouve une commande structurante : construire une analyse comparative régionale des contrats de ville 2024-2030 (Engagements Quartiers 2030) de Bourgogne-Franche-Comté, afin de produire une connaissance objectivée, homogène et réutilisable par les acteurs concernés (DREETS, collectivités, réseau national des CRPV).

Opérationnellement, le travail consistait à collecter et archiver l'ensemble des contrats de ville de la région, puis à les analyser à partir d'une grille à double entrée : quantitative, pour repérer la présence et l'intensité de chaque thématique, et qualitative, pour comprendre comment chaque territoire l'aborde. Onze thématiques structuraient cette grille, de la participation à la sécurité et tranquillité publique, en passant par l'emploi, la santé, l'éducation ou le vieillissement. La finalité était de disposer d'un référentiel régional utile pour l'évaluation à mi-parcours, en 2027, et finale, en 2030.

La mise en œuvre de cette commande s'est heurtée d'emblée à une contrainte matérielle : vingt-trois contrats de ville d'environ soixante-dix pages chacun, tous formalisés différemment, rendant la comparaison interterritoriale difficile à standardiser. Autrement dit, le volume et l'hétérogénéité des documents constituaient l'obstacle central. C'est précisément pour y répondre que le recours à l'intelligence artificielle s'est imposé, point de départ du projet dont rend compte le présent écrit.

1.1 De la commande à la problématique : genèse d'un projet sur l'IA

C'est donc cette commande et ses contraintes opérationnelles qui constitue le point de départ du projet, et non un cadre théorique préexistant. La problématique n'a pas été importée : elle s'est construite progressivement, à partir de l'expérience de terrain.

Cette partie reconstitue le cheminement qui mène d'un problème de traitement documentaire à une question professionnelle et sociale structurée : comment accompagner les acteurs de la politique de la ville dans la mobilisation de l'intelligence artificielle ? Elle en retrace les quatre étapes : l'expérimentation par l'IA comme réponse à une contrainte de terrain, le déplacement de la question qu'elle a provoqué lors de la restitution interne, le diagnostic qui en a découlé, et la problématique d'intervention qui en constitue l'aboutissement.





Partie 2 - Socle théorique : comprendre l'IA dans le contexte de l'intervention sociale

2.1. Définir l'IA : de la définition technique à ses usages dans les politiques publiques

Le Parlement européen (2020) définit l'intelligence artificielle comme la capacité de reproduire des comportements liés aux humains, tels que le raisonnement, la planification et la créativité. Cette définition, large et encore débattue, pointe ce qui distingue l'IA des autres outils numériques : non plus seulement traiter de l'information, mais reproduire des comportements cognitifs jusqu'ici propres à l'humain. MABI (2024) replace ce phénomène dans une temporalité plus longue, distinguant trois périodes du rapport entre numérique et société : une période solutionniste (2010-2016), une période de désenchantement (2017-2021), et une période critique depuis 2022, où les technologies ne sont plus perçues comme neutres mais comme des objets qui transforment les milieux dans lesquels elles s'inscrivent. C'est dans ce troisième temps que se situent les professionnels de la politique de la ville, sans qu'aucun cadre d'usage stabilisé ne leur ait été proposé.

2.2. Les limites de l'IA dans les situations sociales et la délibération collective

REBER (2024) rappelle que l'IA n'a pas la capacité de saisir la complexité des situations sociales ni de remplacer le jugement humain dans la délibération. L'exemple de la Convention citoyenne sur la fin de vie l'illustre : mobilisée pour synthétiser deux séquences de travail, l'IA a produit des erreurs d'interprétation et s'est révélée incapable d'analyser des discussions de groupe ou des tableaux de vote. Autrement dit, ce qui était présenté comme un gain d'efficacité s'est révélé une simplification appauvrie. PETITGAND (2026) prolonge ce constat en montrant que l'IA n'amplifie pas seulement les erreurs, mais les inégalités : elle distingue une inégalité cognitive, la plus structurante, dans le sens où ce n'est pas l'accès à l'outil mais le capital culturel de l'utilisateur qui détermine les effets de son usage. Ce point prend une dimension particulière dans les QPV, où les publics cumulent précisément les fragilités qui exposent à cette inégalité.

2.3. Littératie numérique, acceptabilité et rôle du professionnel comme médiateur

À quelles conditions l'IA peut-elle alors être mobilisée de façon légitime ? La réponse passe par la construction d'une littératie numérique, entendue non comme une simple compétence technique, mais comme la capacité à comprendre ce que l'outil fait, ne fait pas, et avec quels effets (PETITGAND, 2025). DORINET (2025) y ajoute la question

de l'acceptabilité sociale : une IA n'existe qu'à partir des données que les citoyens acceptent de lui confier, ce qui place leur participation au cœur de toute démarche d'intégration de ces outils. Dans ce contexte, le professionnel de la politique de la ville occupe une position singulière : ni concepteur, ni simple usager, il est médiateur entre une technologie dont il ne maîtrise pas toujours les logiques et des publics vulnérables pour lesquels un usage mal encadré peut avoir des conséquences réelles. Cette posture justifie une démarche d'accompagnement collective plutôt qu'individuelle — orientation qui a structuré l'ensemble du projet.





Partie 3 - Mise en œuvre : produire des données et construire un livrable collectif

Le socle théorique a orienté les choix méthodologiques vers une démarche exploratoire, progressive et ancrée dans les pratiques réelles des acteurs. Cette partie rend compte de sa mise en œuvre concrète, en deux temps. Le premier est l'entretien collectif du 17 février 2026, conçu comme l'action centrale de production de données sur les usages, les freins et les représentations de l'IA chez les professionnels du territoire. Le second est la journée régionale du 11 juin 2026, qui constitue le livrable collectif issu de l'analyse de ces données. Autrement dit, le focus group a produit la connaissance, et la journée en a tiré une réponse opérationnelle : l'enchaînement de ces deux temps forme la colonne vertébrale du projet.

3.1. Le focus group du 17 février 2026 : conception, animation et résultats

3.1.1. Le choix méthodologique

Le focus group s'est imposé pour deux raisons. La démarche exploratoire impose de recueillir des données larges avant d'affiner les axes de travail ; un questionnaire ou des entretiens individuels auraient produit des données trop ciblées à ce stade. Par ailleurs, le format est cohérent avec les missions socles d'un CRPV : il confronte les pratiques, fait émerger des besoins collectifs et anime un réseau d'acteurs.

3.1.2. La préparation

La mobilisation a reposé sur le réseau partenarial de Trajectoire Ressources à Pays Montbéliard Agglomération, territoire d'ancrage historique de la structure. Cette densité préexistante a permis de réunir quatorze acteurs dans un délai contraint : chefs de projet politique de la ville, délégués du préfet, responsables associatifs et professionnels de terrain.

3.1.3. Le déroulé en cinq séquences

Tenu au siège de Trajectoire Ressources, à la Maison des métiers de la ville, l'entretien s'est structuré en cinq séquences : un nuage de mots sur les représentations de l'IA, un apport théorique de cadrage, un temps sur les usages et non-usages, un temps sur les freins et limites, et une mise en réflexion collective sur la mobilisation de l'IA dans un sujet de la politique de la ville.

3.1.4. Les résultats

Quatre constats se dégagent : des représentations centrées sur la performance et l'aide cognitive ; un usage individuel orienté vers le gain de temps, sans mobilisation thématique propre à la politique de la ville ; un écart de maîtrise significatif entre

« En tout cas sur nous, notre façon de travailler, je pense que ça peut nous dégager du temps pour aller faire ce pourquoi on est fait : aller travailler pour les habitants et avec les habitants, ça j'en suis persuadée. »

acteurs, confirmant le risque de fracture numérique ; et des enjeux éthiques (données, écologie, légitimité) constituant un frein préalable à toute réflexion sur les usages. Un résultat inattendu mérite enfin d'être noté : la réflexion a glissé spontanément de « comment utiliser l'IA » vers « comment l'inscrire dans les contrats de ville », signe que les acteurs commencent à la percevoir comme un thème transversal de la politique de la ville.

L'analyse des données produites le 17 février a fait émerger un constat : avant tout accompagnement ou toute formation, une étape de sensibilisation collective était nécessaire, à la fois pour lever les freins éthiques, homogénéiser les représentations de l'IA et réunir des acteurs aux niveaux de maîtrise très inégaux dans un même espace de réflexion. C'est de ce constat qu'est né le format du livrable : une journée régionale de sensibilisation, ouverte aux professionnels de la politique de la ville de Bourgogne-Franche-Comté, organisée le 11 juin 2026. La journée ne procède donc pas d'une idée préconçue ; elle constitue la réponse construite à partir des besoins identifiés sur le terrain.



Partie 4 - Retour sur la rencontre du 11 juin 2026

4.1. Séquence 1 : la multiplication des outils d'IA : de quoi parle-t-on ?

Animée par HLP Studio, cette première séquence visait à donner aux participants une représentation claire et différenciée des outils d'intelligence artificielle disponibles, en réponse au constat, établi en février, que les acteurs n'utilisaient ni les mêmes outils ni n'en avaient la même connaissance. Elle a pris la forme d'une démonstration en direct de ce que produit l'IA, appuyée sur quelques repères techniques fondamentaux : un LLM (large language model) fonctionne par résultats statistiques sur sa base de connaissances, sans comprendre ni réfléchir, et un prompt n'est rien d'autre qu'une instruction, dont la qualité conditionne celle de la réponse. Deux principes pratiques ont été mis en avant : plus le contexte fourni est riche, plus la réponse est performante ; et demander à l'IA de formuler elle-même le prompt s'avère souvent plus efficace que de le rédiger soi-même.

L'apport a insisté sur l'articulation entre l'humain et la machine, dans laquelle l'humain doit piloter l'IA et non l'inverse, pour un gain de temps et de valeur ajoutée. Plusieurs points de vigilance ont toutefois été soulignés : les hallucinations[IB3.1] [VG3.2] (phénomène qui se passe quand l'IA « beug » et se met à inventer des choses qui n'existe pas, comme la création de verbatim, de sources etc.), qui imposent de tout vérifier ; et



publiques les données qui leur sont contées. La séquence a également ouvert sur le paysage et le cadre de ces outils : l'existence de solutions françaises comme Mammouth IA, qui agrège plusieurs IA et permet de créer des comptes professionnels internes à une organisation, ou Lovable, qui permet de concevoir des applications ; le règlement européen IA Act, qui encadre leur fonctionnement ; et, à l'échelle régionale, la charte IA en cours d'élaboration par la région Bourgogne-Franche-Comté, dont la diffusion est envisagée à l'horizon 2027.

4.2. Séquence 2/3 : les biais de l'IA et les enjeux éthiques : une table ronde

Plusieurs types de biais ont été présentés. Le premier tient à l'impartialité supposée de l'IA : loin d'être neutre, elle peut véhiculer des « croyances » et tend à produire un contenu qui va dans le sens de celui qui l'interroge, en s'appuyant sur les informations dont elle dispose sur lui et sur la manière dont la question est formulée. D'où une

« C'est un petit peu comme tous les outils qu'on a, c'est un très bel outil, si bien utiliser c'est fabuleux, mal utiliser c'est une arme. Donc oui il faut être très prudent avec l'IA, ça demande un permis de conduire de l'IA. »

recommandation pratique : fournir les sources en amont pour cadrer la réponse. Le second est le biais d'hallucination, l'IA pouvant inventer des réponses, ce qui rejoint le point de vigilance déjà soulevé en séquence 1.



La discussion s'est poursuivie vers les conditions d'un usage professionnel encadré. L'idée centrale, formulée à plusieurs reprises, est la nécessité de passer d'une posture subie, « je suis piloté par l'IA », à une posture maîtrisée, « je pilote l'IA », ce qui suppose une montée en compétences

au sein des organisations, y compris dans une perspective de recrutement des agents. L'IA a par ailleurs été présentée comme un formateur et un accompagnateur potentiel, palliant une offre que les structures ne peuvent pas toujours proposer. Enfin, un décalage a été pointé entre les grandes institutions, qui investissent tardivement la question numérique, et les jeunes générations, pour qui le numérique est déjà intégré au quotidien.

4.3. Séquence 4 : IA et politique de la ville ou comment tester un outil sur un cas concret

Cette séquence constituait la charnière de la journée, entre la sensibilisation des séquences précédentes et la réflexion opérationnelle de la séquence finale. Sa force tient à son point d'appui : non pas une démonstration théorique, mais le cas concret de LOLA, site Internet conçu par Fawzy Singh, fondateur de l'association Milkou, pour accompagner les porteurs de projet dans la recherche de financements. L'outil illustre une appropriation de l'IA par un acteur issu d'un quartier prioritaire, mise au service d'un besoin de terrain identifié comme premier frein au développement des projets : le financement. C'est cet ancrage qui donne à la séquence sa portée démonstrative, en montrant l'IA non comme une menace abstraite, mais comme un levier possible pour les acteurs de la politique de la ville.

Les participants ont été invités à tester l'application en y soumettant un projet, réel ou fictif, à partir duquel LOLA générait un plan de financement personnalisé. Pour chaque projet, l'outil a produit une analyse de la structure porteuse, une cartographie d'environ six financements publics et privés assortis de leurs échéances, une stratégie de partenariats territoriaux, un plan d'autofinancement, une comparaison avec un projet similaire et une note de potentiel de réussite.

Les projets testés ont reflété la diversité des champs de la politique de la ville et des budgets en jeu. Ils allaient d'une action de sensibilisation environnementale dans un



« Je pense que ça constitue plus un risque parce que' on n'est pas suffisamment formés, renseignés sur les risques que peut comporter l'IA. Par exemple le fait que quand on utilise chat GPT gratuit, l'ensemble des données qu'on va indiquer dans le moteur de recherche vont finir sur le domaine public. »

quartier de Lure, estimée à 2 000 €, à la création d'une académie d'accompagnement de jeunes décrocheurs vers l'entrepreneuriat numérique à Montbéliard, chiffrée à 135 000 €. Entre les deux, plusieurs projets ont mobilisé des thématiques caractéristiques du secteur : un café des langues pour le lien social interculturel, un spectacle participatif sur l'égalité fille-garçon en QPV, l'accompagnement de mineurs non accompagnés à Mulhouse, ou encore un espace jeunes à Bethoncourt. Un projet a même pris l'IA pour objet, autour de la prévention des radicalités. Pour chacun, l'outil a identifié des dispositifs concrets — appels à projets de l'ANCT, du FDVA, de la CAF, fonds européens, fondations privées — et formulé des recommandations adaptées au profil de la structure. Ce test grandeur nature a permis aux participants de mesurer, sur leurs propres projets, ce qu'un usage situé et maîtrisé de l'IA peut apporter à leurs missions.

La séquence s'est conclue par un temps d'échange consacré à l'analyse collective de l'outil. À partir de leur propre expérience du test et de leur expertise des réalités de terrain, les participants ont eux-mêmes mis en lumière les forces et les faiblesses de l'application. Ce retour critique, fondé sur leur connaissance des projets et des dispositifs de financement, a permis de dépasser la simple démonstration : il a placé les acteurs en position d'évaluer l'outil plutôt que de le subir, prolongeant ainsi le principe d'un usage maîtrisé de l'IA qui avait structuré les séquences précédentes.

4.4. Séquence 5 : l'IA, un nouveau thème de la politique de la ville ?

Cette séquence de clôture prolongeait directement le glissement observé lors de l'entretien du 17 février, où la réflexion avait dérivé de l'usage de l'IA vers sa place dans les contrats de ville. Organisée en ateliers, elle a invité les participants à formaliser collectivement leur rapport à l'outil, autrement dit à délimiter ce qu'ils estiment pouvoir lui confier, ce qu'ils entendent en exclure, et les principes qui devraient encadrer son usage.

Le travail a abouti à une synthèse comparative croisant deux profils d'acteurs : les associations d'une part, les agents des collectivités et de l'État d'autre part. Les deux groupes ont convergé sur le périmètre du recevable. L'IA est jugée utile pour les tâches d'appui et de gestion : accompagnement à la demande de subvention, rédaction de bilans et de comptes rendus, relecture de documents « indigestes », tri dans les ressources, aide à la production de portraits de quartier. À l'inverse, un même domaine est tenu à distance : la construction de la stratégie territoriale, la définition du projet associatif, le traitement des données internes et sensibles, et surtout la décision, qui doit rester humaine. La synthèse souligne que l'IA n'invente rien, ne prend pas en compte la spécificité des territoires et ne saurait remplacer la force du collectif ni le savoir-faire expérientiel des professionnels.

De ce double constat se dégagent des grands principes partagés. L'IA doit être mobilisée comme un outil, et le temps qu'elle fait gagner réinvesti sur le terrain. Elle doit se mettre

au service de la montée en compétences, sans interférer dans la stratégie ni remplacer l'intelligence collective. La rédaction humaine doit être privilégiée, la décision jamais déléguée. Enfin, les deux groupes insistent sur la nécessité de démocratiser un usage « sain » de l'IA par la sensibilisation et la formation, en tenant compte des limites écologiques, de la protection des données sensibles et des inégalités dans les pratiques numériques. Cette production constitue l'aboutissement de la journée : elle traduit le passage d'acteurs initialement freinés par les enjeux éthiques à un collectif capable de formuler ses propres conditions d'un usage maîtrisé.





Conclusion : pistes de travail

La journée du 11 juin 2026 constitue l'aboutissement d'une démarche engagée plusieurs mois plus tôt, partie d'une contrainte de terrain, le traitement d'un volume important de contrats de ville, et progressivement déplacée vers une question plus large : comment accompagner les acteurs de la politique de la ville dans la mobilisation de l'intelligence artificielle, en tenant compte des enjeux éthiques. L'entretien collectif du 17 février avait produit les données nécessaires à la compréhension des usages, des freins et des représentations ; la journée en a tiré une réponse opérationnelle, sous la forme d'un temps de sensibilisation collective.

Cette réponse était adaptée à l'état réel des acteurs. Les cinq séquences ont permis d'homogénéiser les représentations, de nommer les biais et les limites de l'IA, de mettre les enjeux éthiques en débat, et de tester un usage concret et situé à travers l'outil LOLA. Surtout, la séquence finale a montré un déplacement net : des acteurs initialement freinés par les questions éthiques sont parvenus à formuler eux-mêmes les conditions d'un usage maîtrisé. La journée n'a donc pas seulement transmis de l'information ; elle a créé un espace commun de réflexion, préalable indispensable à toute démarche d'accompagnement plus approfondie. A l'image de ce témoignage issu du questionnaire de satisfaction donné à la suite de la journée :

« Le projet de la création d'une charte d'utilisation de l'IA co-construite et partagé en réseau ESS entre porteurs de projets et financeurs est une source de motivation, et a permis de me «rassurer» sur la considération sérieuse de ce sujet dans le cadre de nos métiers (les dangers sont trop conséquents pour passer à côté) »

Cette journée n'est donc pas un aboutissement mais une étape. Elle ouvre plusieurs pistes de travail que Trajectoire Ressources pourra investir dans la continuité de cette démarche.

La première serait de consolider une charte de l'IA à partir du socle produit par la journée. La séquence 5 a fait émerger des principes partagés : l'IA comme outil au service de la montée en compétences, la décision qui reste humaine, la protection des données sensibles, la démocratisation d'un usage « sain », qui constituent une première matière. Il s'agirait de structurer ces principes, issus du terrain, en un cadre de référence partagé.

La deuxième serait de renforcer la sensibilisation engagée le 11 juin et de commencer à envisager des espaces de montée en compétences. La journée a permis de lever une partie des freins éthiques et d'homogénéiser les représentations, ce qui constituait son objet propre. Ce travail reste néanmoins à consolider : une seule journée ne saurait suffire à stabiliser des usages aussi hétérogènes que ceux constatés lors de l'entretien collectif du 17 février. Il ne s'agirait donc pas, à ce stade, de basculer vers un dispositif de formation, mais de préparer les conditions de sa construction future, en identifiant plus précisément les besoins des acteurs selon leur niveau de maîtrise, à mesure que la démarche de sensibilisation se poursuit.

Le troisième serait de valoriser et d'essaimer les usages situés portés par les acteurs du territoire, à l'image de LOLA. La journée a montré la force d'un cas concret ancré dans un quartier prioritaire, plus parlant qu'une approche par l'outil générique. Capitaliser ces initiatives locales et les faire connaître au réseau prolongerait directement la démarche engagée.

Ces trois pistes partagent une même logique : faire de l'intelligence artificielle non un objet subi, mais un sujet de travail collectif, construit avec les acteurs et au service des territoires de la politique de la ville.





Bibliographie

DORINET, S. (2025). Des modèles de participation citoyenne dans la construction de l'acceptabilité sociale de l'IA en santé : une étude franco-qubécoise. In N. De GROVE-VALDEYRON (Éd.), Espace européen des données de santé et IA : enjeux juridiques et défis de mise en œuvre (p. 279-288). Presses de l'Université Toulouse Capitole. <https://doi.org/10.4000/13vcz>

Intelligence artificielle : définition et utilisation. (2020, 7 septembre). Thèmes | Parlement européen. <https://www.europarl.europa.eu/topics/fr/article/20200827STO85804/intelligence-artificielle-definition-et-utilisation>

MABI, C. (2024). Mettre les technologies à « leur juste place » ? RESET. Recherches en sciences sociales sur Internet, 13. <https://doi.org/10.4000/12cmz>

PETITGAND, C. (2025). Agir sans subir dans un monde connecté : pour une éducation populaire à l'intelligence artificielle. Presses de l'Université Laval.

PETITGAND, C. (2026, 30 avril). Inégalités numériques et IA dans les quartiers urbains défavorisés [retranscription d'entretien conduit dans le cadre de la préparation du Journal des Acteurs de la Ville, Trajectoire Ressources].

REBER, B. (2024). Intelligence artificielle et intelligence des choix. Comprendre son temps, 2, 66.



Siège

Maison des métiers de la ville
13 avenue Léon Blum
25200 Montbéliard
06 73 01 26 25
contact@ressources-ville.org

Antenne locale

Maison de l'ESS
7 rue Léonard de Vinci
25000 Besançon

www.ressources-ville.org



Accès au portail : www.reseau-crpv.fr